

Chastre, le 22 janvier 2002

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, nous souhaitons rajouter un point à l'ordre du jour du conseil communal du 29 janvier 2002

En relation avec le jumelage Kampenhout / Chastre, instauration de la ½ h du citoyen au conseil communal

Grâce aux contacts étroits récemment établis entre Chastre et Kampenhout, nous avons appris que le conseil communal de Kampenhout avait voté l'instauration de la ½ h du citoyen précédant chaque conseil communal. Cette disposition renforce les liens entre le citoyen et les élus et nous souhaiterions que la commune de Chastre bénéficie également de cette avancée démocratique.

En vous remerciant d'avance de la prise en considération de ce point. Recevez, Monsieur le Bourgmestre, nos salutations distinguées,

Françoise Lemoine

Catherine Brusselmans